

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le lundi 5 décembre 2016, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. François Maltais, conseiller # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Était absente avec motivation madame la conseillère Gyna Simard.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 7 et 21 novembre 2016;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 7 et 21 novembre 2016.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *Trottoir Saint-Wilbrod devant l'église – Mandat d'arpentage;*
- 4.B) *Règlement 2016-06 – Augmentation du fonds de roulement – Certificat de conformité des personnes habiles à voter;*
- 4.C) *Règlement d'emprunt 2016-07 – Réfection centre communautaire (Maison des jeunes) – Adoption du règlement;*
- 4.D) *Intérêts pécuniaires - dépôt;*
- 4.E) *Dons reçus – Élus;*
- 4.F) *Règlement 2017-01 Avis de motion – Taxation 2017.*

5. DON ET SUBVENTION :

- 5.A) *Proposition du comité.*

6. URBANISME :

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Entretien des vannes régulatrices - Eau potable;*
- 7.B) *Intervenante communautaire – Demande de soutien.*

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. LISTE DES COMPTES

10. CORRESPONDANCE :

10.A) *Fête des voisins – Motion de félicitations;*

10.B) *Maison des jeunes – Porte à porte.*

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7711.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 21 NOVEMBRE 2016 R.7712.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture des procès-verbaux soit accordée.

2.C) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 21 NOVEMBRE 2016 R.7713.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 novembre 2016 soient adoptés.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé à 19 h 32.

4. RÉOLUTIONS

4.A) TROTTOIR SAINT-WILBROD DEVANT L'ÉGLISE – MANDAT D'ARPENTAGE R.7714.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'offre de services professionnels d'arpentage pour le projet de lotissement du terrain de l'église afin d'y aménager un nouveau trottoir, proposée par Tremblay-Laliberté, Arpenteurs-Géomètres, soit retenue et acceptée au montant de 1 694,68 \$, taxes et frais de dépôt au Ministère des Ressources naturelles inclus.

4.B) **RÈGLEMENT 2016-06 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.C) **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-07 – RÉFECTION CENTRE COMMUNAUTAIRE (MAISON DES JEUNES) – ADOPTION DU RÈGLEMENT R.7715.12.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le règlement d'emprunt numéro 2016-07, décrétant un emprunt de 438 420 \$ pour les travaux de la réfection du centre communautaire (maison des jeunes) d'Hébertville-Station, soit et est adopté à savoir :

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2016-07 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 438 420 \$ POUR LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (MAISON DES JEUNES)

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire la réfection du centre communautaire (maison des jeunes), selon l'estimation préparée par les architectes Anicet Tremblay et Serge Harvey, du 9 juin 2016.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 438 420 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 438 420 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera remboursé à 50 % par une subvention du gouvernement, du programme PIC 150 et le solde, soit 50 %, sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, sur la taxe générale annuelle et, payable sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée

pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.D) **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT**

CONSIDÉRANT QUE les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2) exigent le dépôt, devant le conseil, de formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le directeur général dépose les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

4.E) **DONS RECUS – ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6, alinéa 4 de la Loi sur l'éthique prévoit que les dons, marques d'hospitalités ou tous autres avantages doivent être déclarés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le directeur général dépose un registre ne contenant aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les élus.

4.F) **RÈGLEMENT 2017-01 AVIS DE MOTION – TAXATION 2017**
R.7716.12.16

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption, un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2017 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordure et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes en souffrance.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

5. **DON ET SUBVENTION**

5.A) **PROPOSITIONS DU COMITÉ**

POPOTE ROULANTE
R.7717.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 100 \$ soit accordé à la Popote roulante afin de permettre la survie de ce service au sein de notre population.

L'OFFRANDE
R.7718.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 200 \$ soit versé à l'Offrande en guise de don.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) ENTRETIEN DES VANNES RÉGULATRICES - EAU POTABLE **R.7719.12.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la proposition des Contrôles PROVAN, pour le remplacement, au poste de chloration, des pièces internes des vannes Singers et des pièces en cuivre par des pièces en stainless, au montant de 2 200 \$, plus les taxes, soit acceptée.

7.B) INTERVENANTE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN **R.7720.12.16**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station autorise et mandate, le directeur général à préparer une demande de subvention afin de déposer celle-ci au Fond de Développement des territoires pour un projet d'embauche d'une intervenante communautaire.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus et à monsieur le maire afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. *LISTE DES COMPTES* **R.7721.12.16**

Nom	Montant
ACCÈS SOUDURE	272.26 \$
ATELIER ROSARIO TREMBLAY	708.97 \$
BELL CANADA	81.17 \$
BELL MOBILITÉ	129.62 \$
BUMPER TO BUMPER	524.11 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	3 342.28 \$
CANADIEN NATIONAL	310.50 \$
CENTRE DU CAMION ALMA	13.27 \$
CENTRE DU PNEU ST-BRUNO	55.19 \$
CENTRE MULTISERVICE AGRICOLE FORESTIER	102.75 \$
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL	350.00 \$
COGECO CÂBLE	92.58 \$
COOPÉRATIVE L'ENTRAIN	334.84 \$
DF INFORMATIQUE	14.94 \$
EN FORME-O-LAC	90.00 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	974.39 \$

FONDATION HOTEL-DIEU D'ALMA INC.	1 200.00 \$
GROUPE PAGEX	311.58 \$
GROUPE ENVIRONNEX	433.57 \$
HEBDRAULIQUE INC.	198.00 \$
HUGO TREMBLAY	3 000.00 \$
HYDRO QUÉBEC	2 069.85 \$
INTER-CITÉ USINAGE	586.37 \$
JACQUES DEMERS	1 117.00 \$
JOANA BLACKBURN	150.00 \$
LAC-SAINT-JEAN MÉTAL	146.60 \$
LES IMMEUBLES FORTIN S.E.N.C	12.16 \$
LETTRAGE G.D.	4 024.13 \$
MACPEK	59.98 \$
MALTAIS OUELLET INC.	21.43 \$
MARTIN GAUDREAU	1 063.52 \$
MÉGABURO	234.87 \$
MINISTÈRE DU REVENU	7 316.10 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	11 586.55 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	397.26 \$
NUTRINOR	215.70 \$
OPÉRATION NEZ-ROUGE	50.00 \$
PAULINE MALTAIS	1 207.50 \$
PETITE CAISSE	213.45 \$
PG SOLUTIONS INC.	8 536.90 \$
PLOMBERIE CLAVEAU	218.45 \$
PLOMBERIE ROY	231.24 \$
PRODUITS BCM LTÉE	626.12 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	2 024.36 \$
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	166.71 \$
PROMAX NETTOYEUR INDUSTRIEL	73.48 \$
REVENU CANADA	3 091.49 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	578.55 \$
RONA LE RÉGIONAL D'ALMA	166.74 \$
SÉCUOR	32.18 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	2 459.10 \$
SOLICAN LAC-SAINT-JEAN EST	800.00 \$
SPI SÉCURITÉ INC.	104.58 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2 933.49 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	119.00 \$
TÉTRA TECH QI INC.	3 104.33 \$
VALMO ÉLECTRIQUE	819.95 \$
VISA DESJARDINS	581.34 \$
SALAIRES NETS	18 217.13 \$
TOTAL	87 897.63 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

10. CORRESPONDANCE

10.A) FÊTE DES VOISINS – MOTION DE FÉLICITATIONS R.7722.12.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'une motion de félicitations soit présentée au comité organisateur de l'activité l'Épluchette des voisins pour leur initiative, leur beau travail et pour la récompense reçue dans le cadre des Rendez-vous d'automne, et ce pour une 2^e année consécutive, soit un montant de 500\$ applicable dans un projet favorable aux saines habitudes de vie.

10.B) **MAISON DES JEUNES – PORTE À PORTE**

L'information a été diffusée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 19 h 58.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.7723.12.16

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20 h 02.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général